



➤ ASSOCIATIONS  
VILLAGEOISES  
D'ÉPARGNE ET DE  
CREDIT (AVEC)

➤ UN MODÈLE AXÉ SUR  
L'ÉPARGNE,  
RÉPOSANT SUR LE  
PRINCIPE D'UNE MISE  
EN COMMUN DES  
FONDS

➤ DALOA  
➤ BOUAFLE  
➤ ANYAMA  
➤ 14 ASSOCIATIONS  
ENCADREES EN 3 ANS

➤ AUTONOMISATION  
DES FEMMES  
RURALES

➤ RENFORCEMENT DE  
LA SÉCURITÉ  
FINANCIÈRE DES  
MÉNAGES

➤ OFFRE AUX MEMBRES  
UN ACCÈS AU CRÉDIT  
À DES FINS  
D'INVESTISSEMENT

## I- CONTEXTE

---

De manière traditionnelle, l'accès à un crédit se fait selon le système de tontine. Les commerçantes, réunies dans des groupes de taille extrêmement variables, élisent une présidente qui, chaque semaine, et sans que n'ait lieu de réunion, collecte les cotisations de chaque membre. Elle donne ensuite à un membre l'ensemble des cotisations collectées ; soit qu'elle en ait fait la demande auparavant, soit que les tours aient été déterminés initialement. Ainsi, des commerçantes n'ayant pas accès au système bancaire peuvent réaliser ponctuellement des petits investissements. L'AVEC n'a pas un fonctionnement rotatif. Elle est régie par un règlement intérieur élaboré par ses membres et se déroule sur un cycle de 9 à 12 mois.

Lors de chaque réunion hebdomadaire, les membres versent leur cotisation à la caisse de solidarité, achètent des parts (épargne). A partir du 3ème ou 4ème mois, l'AVEC permet aux membres qui en font la demande de souscrire un crédit avec intérêt (généralement 10% par mois sur 3 à 4 mois) d'un montant maximum trois fois supérieur à l'épargne totale de la débitrice. A la fin de chaque cycle, tous les crédits sont remboursés, et toutes les épargnes et bénéfices sont distribués aux membres au prorata des parts épargnées. Les AVECs ont été constituées, autant que possible, sur la base de groupes de femmes préexistants, organisés en tontines. S'appuyer sur de telles structures garantit que les femmes se fassent déjà confiance, aient un revenu régulier et soient déjà familières avec le système d'Associations Rotatives d'Epargne et de Crédit.

Aussi, depuis la première conférence des Nations unies sur l'environnement tenu à Stockholm en 1972, la prise de conscience environnementale ne cesse d'évoluer. Au regard des défis écologiques et sociaux auxquels la planète terre est confrontée, des associations et ONGs ont commencé par naître depuis cette date pour accompagner les efforts des gouvernements afin de relever ces défis. C'est dans cette dynamique que réunis à Abidjan, le 02 février 2008, des jeunes étudiants issus de diverses formations ont lors d'une Assemblée Générale Constitutive créé l'association Jeunes Volontaires pour l'Environnement Côte d'Ivoire. Elle œuvre pour la protection de l'Environnement et l'implication de la jeunesse et des femmes dans le processus du Développement Durable en Côte d'Ivoire en vue d'une justice sociale. Ainsi, l'organisation a mis en œuvre plusieurs projets intégrant les AVECs de 2020 à 2023, afin d'apprendre aux femmes l'intérêt de l'épargne et du crédit, renforcer les activités de celles qui en ont déjà et créer des activités génératrices de revenus (AGR) pour celles qui en n'ont pas. L'objectif général était de contribuer à l'autonomisation des femmes rurales de toutes les localités à travers le développement de l'AVEC.

Par conséquent, tous ces projets ont consisté spécifiquement à :

- Renforcer la capacité de gestion financière en facilitant l'accès au financement,
- Apprendre à ces femmes l'intérêt de l'épargne et du crédit d'une part ; et renforcer les activités de celles qui en ont déjà et créer des activités génératrices de revenus (AGR) pour celles qui en n'ont pas
- Dispenser une formation, de fournir du matériel de base et réduire les violences faites aux femmes en créant un espace sécurisé au sein duquel les femmes peuvent épargner, accéder au crédit, bénéficier d'un soutien lorsqu'elles sont confrontées à des situations d'urgence personnelle

## II- AVANTAGES ET ACTIVITES

---

L'Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC) est un modèle axé sur l'épargne, offrant à ses membres des services financiers à faible coût, reposant sur le principe d'une mise en commun des fonds. L'AVEC est une association qui se caractérise par :

- Des groupes auto-sélectionnés de 15 à 25 membres qui rassemblent leur épargne dans des fonds communs distribués sous forme de crédits ;
- Les crédits sont remboursés par les membres dans un délai et avec un taux d'intérêt convenus au préalable ;
- Les membres contribuent également à une caisse de solidarité moins importante destinée aux financements d'urgence ;
- Les AVEC apprennent à gérer leurs propres activités au cours d'un cycle de neuf à douze mois

Ce programme permet de former des groupes communautaires pour leur permettre de mobiliser une épargne dans le but de : renforcer la sécurité financière des ménages ; d'offrir aux membres un accès au crédit à des fins d'investissement mais aussi pour répondre à d'autres besoins ; et de créer une caisse de solidarité pour aider les membres à faire face aux situations d'urgence. Les activités sont organisées en trois phases à savoir :

### 1- La phase préparatoire (4 à 6 semaines)

Cette phase permet de fournir des informations générales aux chefs locaux et aux membres intéressés par une AVEC. Elle est nécessaire avant que la formation des AVEC ne démarre. Cette phase préparatoire se compose de quatre activités majeures et trois réunions clés :

- **L'évaluation des besoins de la communauté** avec pour objectif d'identifier les communautés spécifiques dans lesquelles le programme doit être mis en œuvre
- **La réunion d'orientation avec les dirigeants de la communauté et les fonctionnaires de l'administration** dont l'objectif est d'obtenir le soutien des dirigeants de la communauté, des fonctionnaires publics concernés pour mener le projet et de programmer la réunion de mobilisation de la communauté
- **La réunion de mobilisation de la communauté** avec pour objectif de Faire connaître à la communauté l'objectif, la méthodologie, le processus du programme. Et d'offrir la possibilité de constituer un groupe AVEC.
- **Les réunions préliminaires avec les groupes AVEC potentiels** dont l'objectif est d'évaluer l'utilité des services proposés, de présenter l'approche AVEC de façon détaillée. Et de préciser les attentes et obligations mutuelles

### 2- La phase intensive (14 semaines) :

Pendant ces rencontres les associations choisissent leurs membres et élisent leurs chefs. Elles également élaborent leur Règlement intérieur et définissent les règles qui régissent leurs activités financières. Elles bénéficient par la suite des formations qui leur ont permis d'apprendre à gérer les transactions d'achat de parts/épargne, de crédit et la Caisse de solidarité.

Cette étape décrit les sept modules du programme de formation des AVEC. Les six premiers sont dispensés au cours des trois premiers mois d'intervention, tandis que le septième, qui couvre le partage des actifs de l'association, est dispensé en fin de cycle. Pour chaque session, il y a des objectifs de la formation et un guide de formation étape par étape :

- **Module 1 : Groupes, leadership et élections** (les thèmes abordés sont : auto - sélection individuelle ; Rôle de l'assemblée générale ; Rôles des membres du comité ; Préparation des élections et Elections)
- **Module 2 : Politiques relatives à la caisse de solidarité, à l'achat de parts/l'épargne et au crédit** (les thèmes abordés sont : caisse de solidarité : politiques/règles ; Épargne : politiques/règles ; Crédit : politiques/règles)
- **Module 3 : Élaboration du règlement intérieur de l'association** (les thèmes abordés sont : Gouvernance de l'association ; Combiner les politiques/règles du module 2 et les décisions de gouvernance dans un unique règlement intérieur)
- **Module 4 : Première réunion d'épargne et comptabilité** (les thèmes abordés sont : Supervision de la première réunion au cours de laquelle des espèces sont manipulées ; Épargne ; Contribution à la caisse de solidarité et Tenue de la comptabilité)
- **Module 5 : Première réunion de décaissement de prêts et comptabilité** (les thèmes abordés sont : Premiers décaissements de prêts et Tenue de la comptabilité)
- **Module 6 : Premiers remboursements de prêts** (les thèmes abordés sont : Premiers remboursements de prêts et Tenue de la comptabilité)
- **Module 7 : Partage des fonds** (Ce module est dispensé en fin de cycle, ou lorsque le montant du fonds de crédit est excessivement élevé et peut être partagé)

### 3- La phase de supervision (20 semaines) :

Cette étape explique comment suivre l'association une fois que les membres ont achevé leur formation. Plusieurs visites de supervision sont effectuées pour vérifier que les associations fonctionnent sans aide extérieure. Si ces associations ont besoin d'un complément de formation et de supervision, la coordonnatrice au niveau local en collaboration avec l'équipe de JVE Côte d'Ivoire prend le temps d'expliquer davantage aux membres des différents groupes et faciliter ainsi les procédures de partage. Cette phase comprend la supervision ou suivi des groupes AVEC et les périodes de partage, promotion et Reporting.



*AVEC\_ANYA 2A\_ANYAMA 2*  
*Séance : rapport narratif du projet MITSa 2023*



*AVEC\_BFLE 2A\_BFLE 2*  
*Séance : Rapport du projet AVEC BOUAFLE 2021*

### III- ASSOCIATION VILLAGEOISE D'EPARGNE ET CREDIT - BOUAFLE

Le projet « Appui à l'autonomisation des Femmes dans La Localité de BOUAFLE : Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) » avait pris en compte 119 femmes (2021) et sa durée d'exécution était de 10 mois.

Bouaflé étant une localité située au centre ouest de la Côte d'Ivoire. L'agriculture et l'orpaillage surtout clandestin sont les principales activités de la population. Ainsi dans les plantations et sur les sites d'extractions minières, les femmes sont très souvent objets de multiples violences.



*AVEC\_ BFLE 3A\_ BFLE 3*

*Séance : Rapport du projet AVEC BOUAFLE, 2021*

Pour remédier à cette situation, JVE-Côte d'Ivoire avec le soutien de Madame MÉA Akassi Marie-Yvonne épouse YÉPRI, Présidente du Conseil d'Administration, Assistante Sociale Chargée des Violences Basées sur le genre (VBG) à la Direction Régionale du ministère de la Femme, de la famille et de l'Enfant de la Marahoué a pu organiser une centaine de femmes issues de trois (03) villages. Aussi, certains ménages dirigés par des femmes présentent une vulnérabilité accrue aux aléas climatiques et à la volatilité des prix, dû à un accès moindre aux terres agricoles, aux animaux et aux moyens de production. Dans leur grande majorité, ces femmes essaient de développer une activité commerçante en complément de leurs activités agro-pastorales, mais les plus modestes d'entre elles font face à des difficultés d'accès au crédit pour lancer ou développer ces activités.

Les réunions d'épargne avaient débuté en mars 2021 à l'exception du groupe BFLE 2A, qui a acheté ses premières parts à partir du mois d'avril 2021. En vue de faciliter l'achat des parts aux différents membres des associations, les adhérentes ont fixé le prix de l'unité à 500f. Ce montant était identique dans tous les groupes. Les réunions se tenaient une fois dans la semaine, le mercredi à BFLE 1 et le vendredi à BFLE 2. Pour ce qui concerne l'association du camp garde, les rencontres étaient bimensuelles.

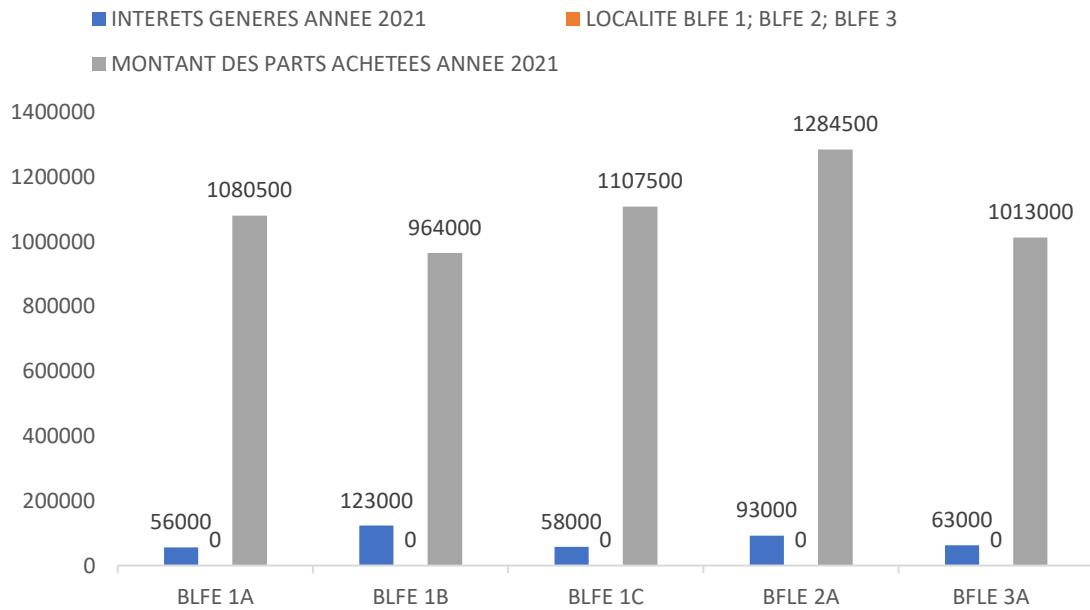
**N.B : Pour des raisons de sécurité et de protections des membres, des codes ont été attribués part JVE Côte d'Ivoire aux différentes localité et groupes.**

#### **Tableau récapitulatif 1 : AVEC de 2021 à 2023 à BOUAFLE**

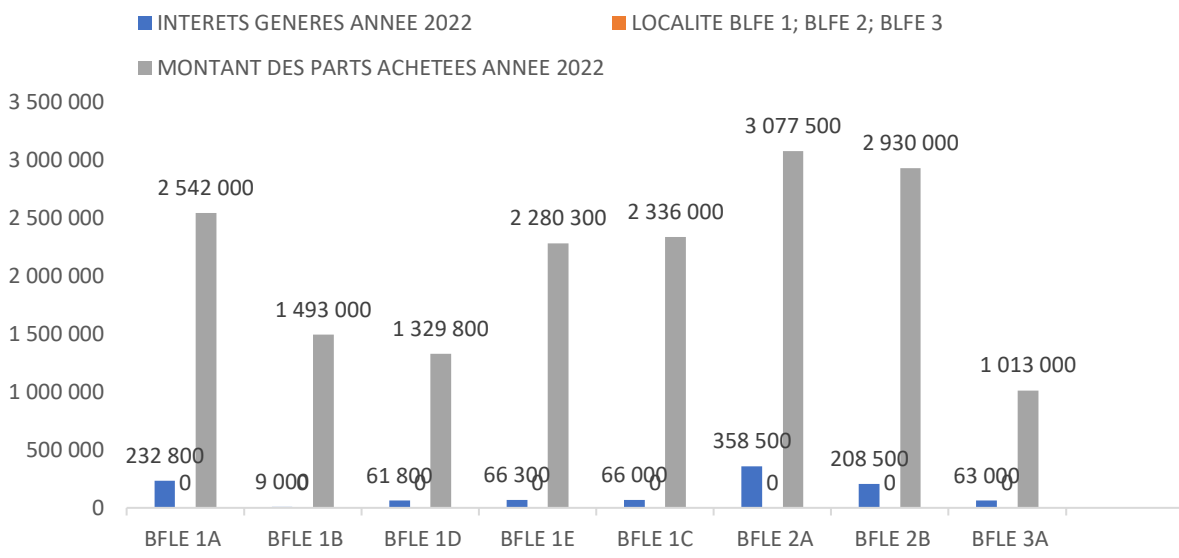
Année	Localité (Village)	Noms des Associations	Mois	Nombre Femmes membres	Nombre de Parts achetées	Montant des parts achetées	Intérêts générés
2021	BFLE 1	BFLE 1A	10	25	2161	1080500	56000
2021		BFLE 1B	10	25	1928	964000	123000
2021		BFLE 1C	10	26	2215	1107500	58000
2021	BFLE 2	BFLE 2A	10	18	2569	1284500	93000

2021	BFLE 3	BFLE 3A	10	25	2026	1013000	63000
<b>TOTAL</b>	<b>3 VILLAGES</b>	<b>5 NOUVEAUX GROUPES</b>	<b>10 mois</b>	<b>119</b>	<b>10899</b>	<b>5449500</b>	<b>393000</b>
<b>BILAN 1 (Montant des parts achetées + Intérêts générés)</b>						<b>5 842 500 FCFA</b>	
2022	BFLE 1	BFLE 1A	11	26	5 084	2 542 000	232 800
2022		BFLE 1B	11	25	2683	1 493 000	9 000
2022		BFLE 1D	11	27	2536	1 329 800	61 800
2022		BFLE 1E	11	24	4513	2 280 300	66 300
2022		BFLE 1C	11	27	2215	2 336 000	66 000
2022	BFLE 2	BFLE 2A	11	19	5 438	3 077500	358 500
2022		BFLE 2B	11	25	5410	2 930 000	208 500
2022	BFLE 3	BFLE 3A	11	25	2026	1 013 000	63 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 VILLAGES</b>	<b>3 GROUPES DE PLUS</b>	<b>11 mois</b>	<b>198</b>	<b>29905</b>	<b>15 657 900</b>	<b>1057800</b>
<b>BILAN 2 (Montant des parts achetées + Intérêts générés)</b>						<b>16 715 700 FCFA</b>	
2023	BFLE 1	BFLE 1A	11	26	4525	2 262 500	350 500
2023		BFLE 1B	11	26	4337	2 168 500	239 500
2023		BFLE 1C	11	28	5073	2 536 500	170 500
2023		BFLE 1D	11	26	5335	2 667 500	191 500
2023		BFLE 1E	11	26	4523	2 261 500	144 350
2023	BFLE 2	BFLE 2C	11	20	4175	4 612 000	436 500
2023		BFLE 2B	11	27	7472	3 821 000	274 000
2023		BFLE 2A	11	25	4933	2 088 000	102 000
2023	BFLE 3	BFLE 3A	11	28	4402	2 201 000	142 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 VILLAGES</b>	<b>2 GROUPES DE PLUS</b>	<b>11 mois</b>	<b>232</b>	<b>44775</b>	<b>24 618 500F</b>	<b>2050 850F</b>
<b>BILAN 3 (Montant des parts achetées + Intérêts générés)</b>						<b>26 669 350 FCFA</b>	

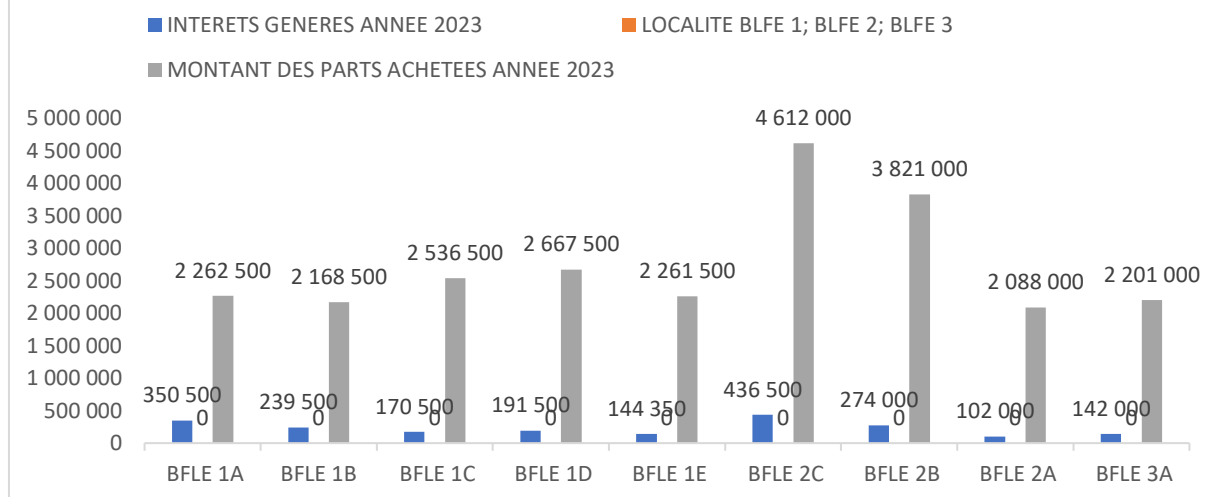
## Resumé des interets générés en fonction des parts achetées en 2021



## Resumé des interets générés en fonction des parts achetées en 2022



## Resumé des interets générés en fonction des parts achetées en 2023



**Source :** Trois rapports (2021, 2022 et 2023) du projet : « Appui à l'autonomisation des Femmes de BOUAFLE »

### IV- ASSOCIATION VILLAGEOISE D'EPARGNE ET CREDIT - ANYAMA

Le projet « *Projet pilote pour la valorisation de la main d'œuvre migrante dans l'agriculture urbaine et péri-urbaine en Côte d'Ivoire* » a pris en compte 60 bénéficiaires (55 femmes et 5 hommes) en raison de 30 personnes par groupe et sa durée d'exécution pour le volet AVEC était de 10 mois (de Mars à décembre 2023).

Le mécanisme et l'intérêt des AVECs ont été expliqués et détaillés lors des journées de mobilisation communautaire. L'AVEC a suscité un très grand intérêt de la part des communautés car un grand nombre de personnes ont désiré, sans faire partie du projet, intégrer les groupes. Deux jours dans la semaine ont été fixés comme des jours de réunion. Soit lundi pour un groupe et jeudi pour le deuxième groupe. Ainsi donc une fois par semaine, les bénéficiaires des groupes AVECs se retrouvent pour bénéficier de petites formations et épargner. La part pour l'épargne a été fixée à 500FCFA minimum.



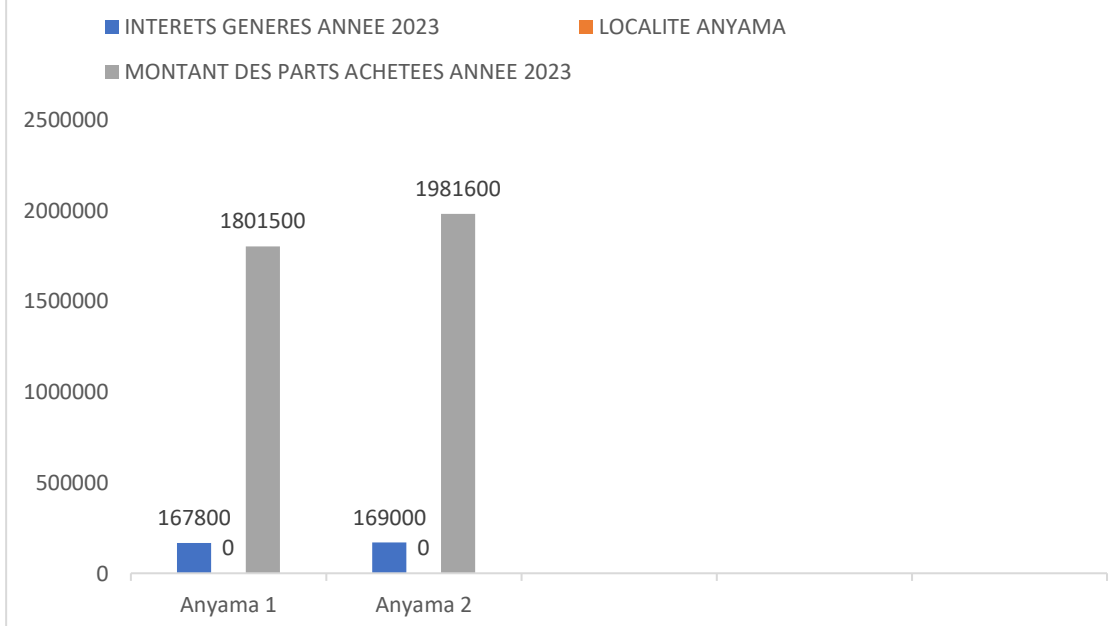
AVEC \_ANYA 1 ET 2 \_ ANYAMA 1 ET 2  
SEANCE : RAPPORT NARRATIF DU PROJET  
MITSa 2023



## Tableau récapitulatif 2 : AVEC 2023 à ANYAMA

Année	Localité (Village)	Noms des associations	Mois	Nombre femmes membres	Nombre Parts achetées	Montant-parts achetées	Intérêts générés
2023	Anyama 1	ANYA 1A	10	28 femmes 2 Hommes	3 273	1 801 500	167 800
2023	Anyama 2	ANYA 2A	10	27 femmes 3 Hommes	3 672	1 981 600	169 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 VILLAGES</b>	<b>2 NOUVEAUX GROUPES</b>	10	60	6945	3 783 100	336 800
<b>BILAN (Montant des parts achetées + Intérêts générés)</b>						<b>4 119 900 FCFA</b>	

### Resumé des interets générés en fonction des parts achetées en 2023



Source : Rapport (2023) du projet au niveau de YAPOKOI :« **Projet pilote pour la valorisation de la main d'œuvre migrante dans l'agriculture urbaine et péri-urbaine en Côte d'Ivoire** »



*AVEC\_ ANYA 1A\_ ANYAMA 1*  
Séance : rapport narratif du projet MITSA 2023



*AVEC\_ ANYA 2A\_ ANYAMA 2*  
Séance : rapport narratif du projet MITSA 2023

#### IV- ASSOCIATION VILLAGEOISE D'EPARGNE ET CREDIT – DALOA

Dans le cadre du soutien aux communautés locales, avec l'initiative « *L'agroécologie pour nourrir les communautés en temps de COVID 19 et restaurer les terres* » JVE Côte d'Ivoire a pensé à renforcer les capacités des agricultrices sur les pratiques agroécologiques et assurer ainsi la production de nourriture, en respectant les limites écologiques et sociales. Les *capacités accrues des agricultrices à gérer les bénéfices pécuniers du projet ont pu* être atteintes grâce à la participation



*AVEC\_ DLOA 2A\_ DALOA 2*

*Séance : rapport narratif du projet MITSA 2023*

Et l'implication des bénéficiaires au sein d'AVEC (*Association Villageoise d'Épargne et de Crédit*) dans deux villages de DALOA à savoir : Tchébloguhé et Zaguiguia.

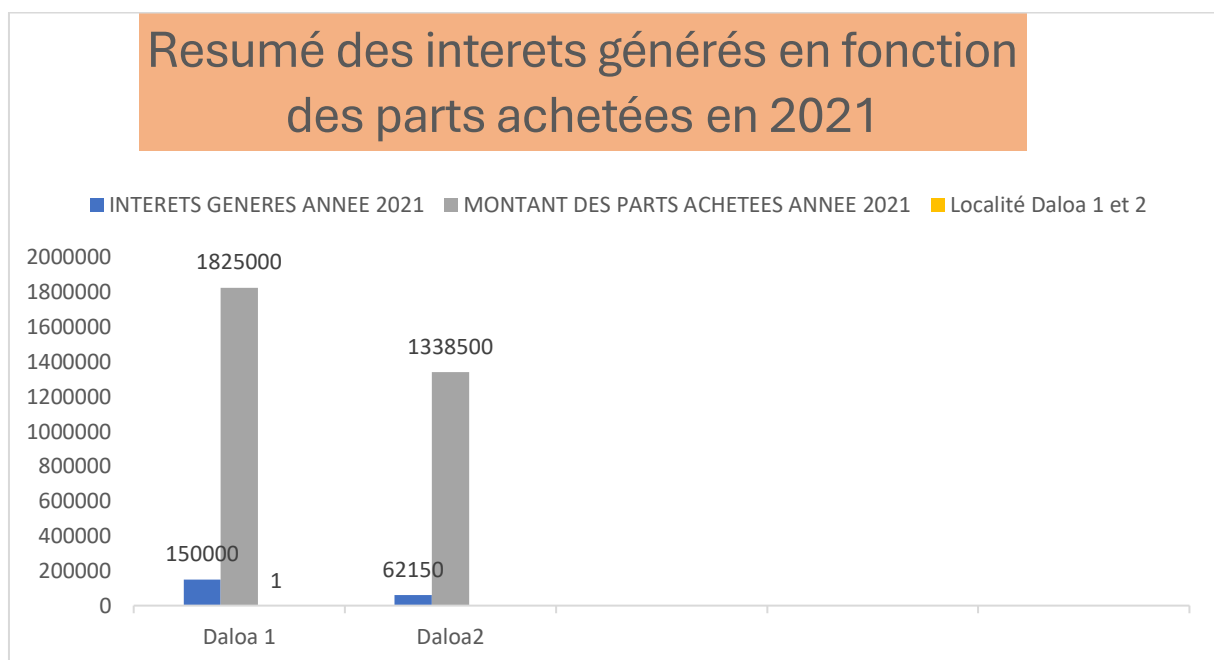
Au cours de ce premier cycle, les bénéficiaires ont suivi une formation approfondie sur la création et le fonctionnement d'une Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC). Au-delà de la création de cet esprit communautaire, les AVEC ont joué un rôle crucial dans la pérennisation des activités du projet et dans la réalisation d'un des objectifs majeurs, à savoir l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires. En permettant aux participants d'épargner collectivement, les AVEC ont offert des ressources suffisantes aux bénéficiaires pour développer des activités génératrices de revenus ou répondre aux besoins de chaque famille.

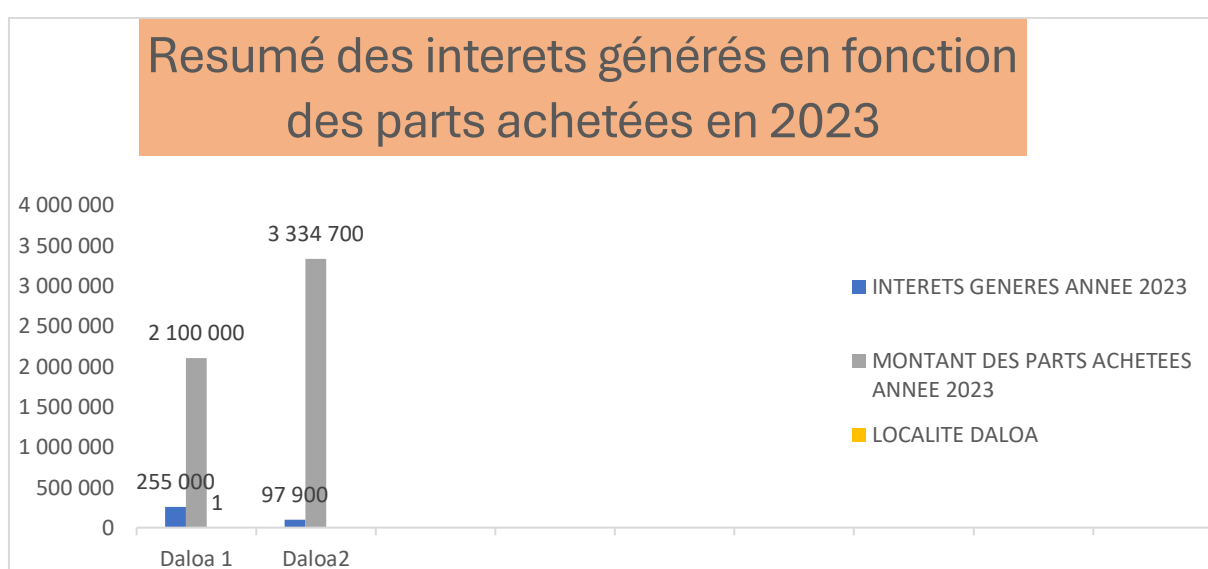
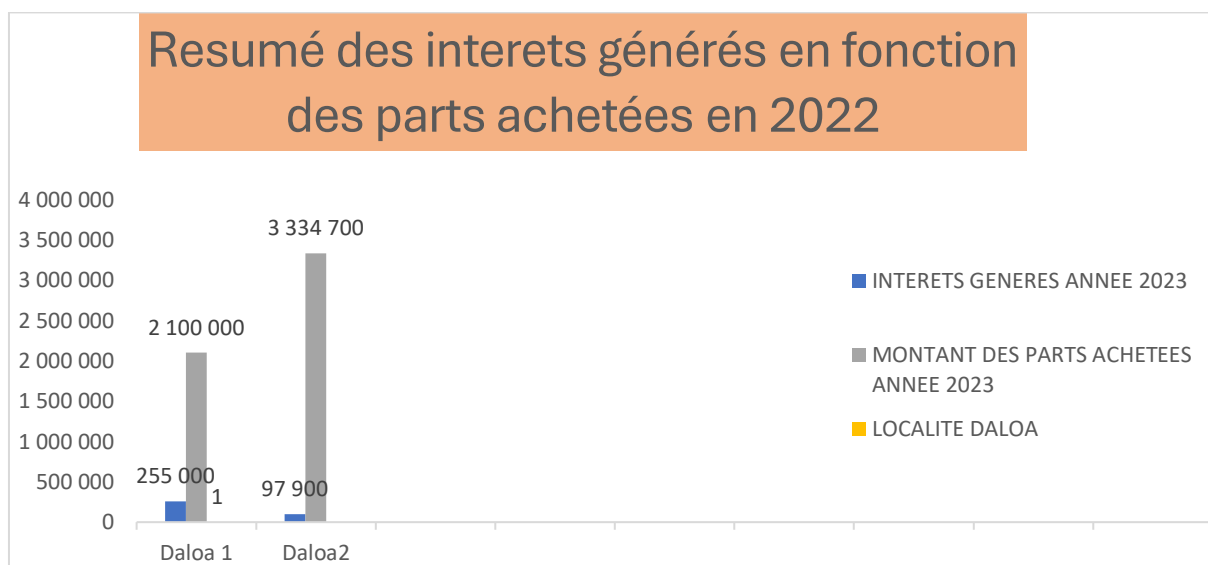
L'AVEC s'est avérée être un élément intégrateur, particulièrement pour les migrants. La participation des autochtones et des migrants à l'épargne et aux prêts témoigne d'une confiance mutuelle renforçant la cohésion sociale. Les AVEC ont offert aux migrants un accès facilité à des ressources et des services de base, améliorant ainsi leur qualité de vie. Chaque AVEC a organisé des réunions hebdomadaires pour des formations et l'épargne, fixant une cotisation minimale de 500 FCFA. Des caisses de solidarité ont également été mises en place au sein de chaque AVEC pour des aides en cas d'événements heureux ou malheureux. Les résultats des deux groupes sont présentés comme suit :

#### **Tableau récapitulatif 3 : AVEC de 2021 à 2023 à DALOA**

Année	Localité (Village)	Noms des Associations	Mois	Nombre de membres	Nombre Parts achetées	Montant-parts achetées	Intérêts générés
2021	Daloo 1	DLOA 1A	10	26	3650	1 825 000	150 000
2021	Daloo 2	DLOA 2A	10	25	2 677	1 338 500	62 150

TOTAL	2 VILLAGES	2 NOUVEAUX GROUPES	10	51	6 327	3 163 500	2 121 150
<b>BILAN 1 (Montant des parts achetées + Intérêts générés)</b>						<b>5 284 650 FCFA</b>	
2022	Daloa 1	DLOA 1A	11	26	4600	2 300 000	282 250
2022	Daloa 2	DLOA 2A	11	25	4 864	2 432 000	80 000
TOTAL	2 VILLAGES	2 (MÊME) GROUPES	11	51	9464	4 732 000	362 250
<b>BILAN 2 (Montant des parts achetées + Intérêts générés)</b>						<b>5 094 250 FCFA</b>	
2023	Daloa 1	DLOA 1A	11	26	4200	2 100 0000	255 000
2023	Daloa 2	DLOA 2A	11 mois	25	6 669	3 334 700	97 900
TOTAL	2 VILLAGES	2 (MÊME) GROUPES	11	51	10 869	5 434 700	352 800
<b>BILAN 3 (Montant des parts achetées + Intérêts générés)</b>						<b>5 787 500 FCFA</b>	





**Source :** Trois rapports (2021, 2022 et 2023) du projet au niveau de DALOA : « L'agroécologie pour nourrir les communautés en temps de COVID 19 et restaurer les terres »

### ANNEXE1 : Exemple de calendrier de mise en œuvre des AVEC sur 9 mois)

Phase	Etapas	En mois									
		Prép.		Intensive				Supervision			
	Activités	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<b>La phase préparatoire</b>	Evaluation du besoin de la communauté et sélection										
	Réunion d'orientation avec les dirigeants de la communauté										
	Réunion de mobilisation de la communauté										
	Réunion préliminaire avec les groupes AVEC										
	Collecte des listes et sélection des groupes AVEC										
	<b>La phase intensive</b>	Module 1 : Groupes, leadership et élections									
Module 2 : Élaboration de politiques et de règles											
Module 3 : Élaboration du Règlement intérieur											
Module 4 : Comptabilité et gestion d'une réunion											

	Module 5 : Première réunion d'achat des parts/épargne											
	Module 6 : Première réunion de décaissement de prêt											
	Module 7 : Première réunion de remboursement de prêt											
	Module 8 : Partage											
<b>La phase de développement</b>	Supervision et suivi des groupes AVEC-Développement											
<b>La phase de maturité</b>	Supervision et suivi des groupes AVEC –Maturité											
	Partage et promotion/ Reporting											